

**Fondation Festival de la Cité :
Demande d'un crédit spécial de fonctionnement**

Préavis N° 2005/32

Lausanne, le 19 mai 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit spécial de 200'000 francs pour l'assainissement de la situation financière de la Fondation Festival de la Cité.

2. Historique

Le Festival de la Cité est issu de la Fête à Lausanne, elle-même née d'une motion demandant à la Municipalité d'étudier la mise sur pied à Lausanne d'une fête populaire annuelle. Jusqu'en 1983, la préparation du Festival de la Cité s'est faite dans le cadre de celle de la Fête à Lausanne. Mais, dès cette date, la Municipalité a décidé d'opérer une séparation entre les deux manifestations. Pendant une année, le Festival de la Cité a revêtu la forme d'une société simple. Les organisateurs, soit les membres du comité d'organisation, en étaient les responsables. C'est en juin 1985, par l'adoption des statuts en assemblée générale, que l'Association pour le Festival de la Cité a été créée.

A l'usage, et au fur et à mesure que le budget de la manifestation augmentait, la forme associative a montré ses limites, notamment du fait de la lourdeur de l'appareil mis en place, soit la hiérarchisation des trois échelons : l'Assemblée générale, qui approuvait la gestion et les comptes; le Comité d'organisation, qui était chargé de l'organisation, donc de la programmation du Festival, et le Comité de l'Association, qui adoptait le budget du Festival. C'est pourquoi, en octobre 2002, afin d'assurer, d'un point de vue organisationnel et décisionnel, l'efficacité nécessaire pour perpétuer la mise sur pied de cette manifestation dont le budget s'élevait à plus d'un million de francs, la Municipalité a décidé la création d'une fondation de droit privé, régie par les articles 80 et suivants du Code civil suisse.

3. Evolution financière

Au 1^{er} janvier 2003, la Fondation Festival de la Cité a commencé son activité avec une dette cumulée de 90'376 francs. En effet, la Fondation Festival de la Cité a repris les actifs et les passifs de l'Association pour le Festival de la Cité, la dette cumulée s'élevant alors à 46'955,28 francs. A cette somme s'est ajoutée la perte de 43'420,72 francs due à l'exercice intermédiaire résultant d'un changement de périodicité des exercices comptables. Les exercices de l'Association couraient en effet du 1^{er} octobre au 30 septembre, alors que ceux de la Fondation sont basés sur l'année civile. Il en a résulté un exercice du 1^{er} octobre au 31 décembre 2002 ne comportant que des charges de fonctionnement que la Fondation a dû assumer. Il faut encore rappeler que, à fin

2002, la Fondation a été soumise à un contrôle de l'Administration fédérale des contributions qui s'est soldé par un redressement TVA pour les cinq dernières années de l'Association et ce, pour un montant total de 86'000 francs. Ce montant a alors été pris en charge par une subvention extraordinaire de la Ville de Lausanne ⁽¹⁾.

L'organisation d'une manifestation telle que celle du Festival de la Cité a subi ces dix dernières années de profondes modifications structurelles. Partie d'un fonctionnement quasi bénévole, elle en est arrivée à un fonctionnement beaucoup plus professionnel. La définition des différentes responsabilités, la sécurité, l'évolution des normes d'hygiène ou des directives administratives et comptables, la gestion du personnel sont les principaux moteurs d'un processus de professionnalisation auquel le Festival de la Cité n'a pas pu échapper. Si cette mutation a commencé en 1996 avec l'adoption des nouveaux statuts de l'Association pour le Festival de la Cité, elle a engendré ces dernières années de nombreux frais supplémentaires, comme par exemple :

- Changement de matériel technique du son, afin de respecter les directives en matière de nuisances sonores à l'égard des habitants des quartiers voisins ;
- Installations sanitaires sous la forme de toilettes publiques ;
- Engagement, dans le cadre d'une démarche écologique, de personnel de nettoyage et de tri durant la manifestation, auquel il faut ajouter des infrastructures directement en relation avec les dix-huit tonnes de déchets récoltés durant le Festival ;
- Souscription à une assurance APG maladie et accouchement pour le personnel de la Fondation afin de répondre aux nouvelles directives de la Ville de Lausanne ;
- Paiement TVA ;
- Soumission de la Fondation au contrôle d'un organe de révision indépendant.

Au cours de l'exercice 2003, la Fondation a dû faire face non seulement à une situation financière toujours précaire, mais également au redressement de l'image de la manifestation aux yeux du public (image « Fête de la bière », absence d'infrastructures sanitaires, etc.). Pour ces raisons, entre autres, et afin de continuer la professionnalisation de l'organisation du Festival, la gestion des bars, du sponsoring et du service de presse a été internalisée. Au cours de cet exercice, le budget est passé de 1,28 à 1,7 millions de francs, cette augmentation étant principalement due à la reprise des bars. La Fondation a engagé un nouvel administrateur, qui a dû préparer son premier budget avec une marge d'approximation importante. L'exercice 2003 s'est ainsi soldé par une perte de 54'174,37 francs représentant environ 3% du budget.

En 2004, l'équipe administrative de la Fondation a été renouvelée ainsi que la moitié de la commission de programmation. L'exercice 2004 s'est soldé à nouveau par un déficit de 67'623,58 francs. Ce déficit s'explique principalement par un manque de recettes dû aux difficultés rencontrées pour la vente de publicités dans le programme (qui aurait dû s'autofinancer), ainsi que par des recettes de bars préétablies par une météo défavorable. De plus, la vente des badges clignotants n'a pas rapporté les bénéfices escomptés. Il faut toutefois relever que le budget total des charges a été respecté, malgré des charges de programmation en augmentation par rapport au budget.

On peut constater que le Festival se trouve régulièrement en déficit de 40 à 60'000 francs lorsque la météo n'est pas trop défavorable et que les possibilités de combler ce déficit par le sponsoring sont de plus en plus restreintes.

L'évolution des subventions n'a pas suivi l'évolution des nouveaux besoins cités plus haut. Les subventions communale et cantonale représentent en effet le tiers du financement, les deux tiers étant dépendants de la fréquentation et par conséquent de la météo, ce qui explique le déficit structurel.

¹ BCC 2003, tome I, p. 882

Exercice	Ville	Canton	Charges (hors amortissement)	Résultat de l'exercice	Profits et pertes reportés
Edition 2001 (01.10.2000 au 30.09.2001)	355'000.--	110'000.--	1'338'387.--	- 16'305.--	- 16'359,94
Edition 2002 (01.10.2001 au 30.09.2002)	360'000.--	110'000.--	1'264'478.--	- 30'595.--	- 46'955,28
2002 (1 ^{er} octobre au 31 déc. 2002)	---	---	42'949,10	- 43'420,72	- 90'376.--
2003	370'000.-- +86'000.-- (rattrapage TVA)	110'000.--	1'805'542,42	- 54'174,37	- 144'550,37
2004	370'000.--	110'000.--	1'716'914,20	- 67'623,58	- 212'173,95
Budget 2005	370'000.--	110'000.--	(1'526'617.--)	(26'182,72)	

Pour l'édition 2005, devant l'urgence de la situation, la Fondation Festival de la Cité a pris des mesures draconiennes, mesures qui ne sauraient perdurer à moyen terme sans mettre en danger la qualité du festival. Il convient en effet de rappeler d'une part que la Ville de Lausanne bénéficie avec le Festival de la Cité d'une carte de visite culturelle de qualité et que d'autre part le Festival génère du travail et de nombreuses affaires sur place (engagement d'artistes, de techniciens, commandes à des graphistes, plus de 300 nuitées d'hôtels, etc.).

4. Situation financière actuelle

Au 31 décembre 2004, la dette cumulée de la Fondation Festival de la Cité s'élève à 212'173,95 francs. Le capital de la Fondation étant de 20'000 francs, il est impératif que la situation soit assainie, faute de quoi l'autorité de surveillance des fondations n'admettra pas la poursuite de l'activité.

5. Incidences financières

Le présent crédit de 200'000 francs est porté en augmentation des charges de fonctionnement de l'exercice 2005.

6. Conclusions

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2005/32 de la Municipalité du 19 mai 2005 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de 200'000 francs (deux cent mille francs) pour l'assainissement de la situation financière de la Fondation Festival de la Cité, montant à porter en augmentation de la rubrique 3600.365 du budget de l'exercice 2005 de Culture, sports, patrimoine.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

François Pasche